

<http://www.journaldunet.com/management/0604/0604130conseils-aviaire.shtml>

[Lancer l'impression](#)

Grippe aviaire : préparer un plan de continuité d'activité

Bien qu'aucune transmission inter-humaine du virus H5 N1 n'ait encore eu lieu, les entreprises doivent pouvoir faire face à une telle éventualité et plus largement, à toute crise sanitaire. Les conseils pour bien se préparer.

Que feriez-vous si 25 à 50 % de vos salariés étaient absents pour cause de pandémie aviaire ? Ou bien que vos fournisseurs ou sous-traitants ne répondent plus à l'appel pour les mêmes raisons ? Si vous ne l'avez jamais envisagé, que ce soit pour la grippe aviaire ou toute autre risque sanitaire, il peut s'avérer utile de mettre en place dans votre entreprise un plan de continuité d'activité pour assurer, dans la durée, la fourniture de biens et de services.

Sites

- ▶ Le site du gouvernement
- ▶ OMS
- ▶ Medef

1 Evaluer les risques encourus

Avant toute chose, il vous faut évaluer les risques socio-économiques que court votre entreprise suivant son secteur d'activité et son emplacement géographique (comme le département de l'Ain en France ou bien l'Asie concernant les filiales). Les secteurs de l'énergie, l'eau, l'alimentation, ou encore des transports sont particulièrement exposés en cas de crise sanitaire. Pour cette évaluation, vous pouvez faire appel à un cabinet d'audit extérieur ou bien le faire vous-même. Voici quelques questions utiles à se poser :

- Quelles sont les activités vitales de l'entreprise ?
- Quelles sont les compétences internes ou externes qui y correspondent ?
- Les ressources minimales nécessaires ?
- Quel est le personnel à risque, le plus exposé (ayant des contacts répétés avec le public ou bien les clients) ?
- Quelle est la situation de mon réseau professionnel : fournisseurs, prestataires, sous-traitants, clients, sur les mêmes questions ? Vont-ils pouvoir eux-mêmes assurer leur activité ?
- Quel est le modèle organisationnel de l'entreprise : gestion en juste à temps ou le stockage est-il possible ?
- Quel est l'impact d'une crise sanitaire sur mon chiffre d'affaires ?

2 Créer une cellule de crise

La cellule de crise a pour mission de piloter la veille et le plan de continuité d'activité. C'est elle qui va déclencher la procédure de gestion de crise suivant le degré de risque. Elle doit veiller à ce que soient établies et respectées des procédures en cas de crise, suivre la progression de celle-ci, les dispositions mises en place par la filière professionnelle, et aussi être en contact avec les acteurs spécialisés en cas d'urgence (autorités locale, médecins...). La cellule de crise doit également avoir les moyens - en terme de communication - de répondre à toute demande interne ou externe.

Pratique

- ▶ Toutes les fiches conseils

Cette cellule doit être constituée au moins d'un responsable du plan, et d'une personne susceptible de le remplacer ou le seconder en cas de crise réelle. Il doit être en contact avec un réseau d'alerte : DRH, managers, responsable de la communication interne, délégué du personnel, correspondants locaux...

3 Informer les salariés

Pour éviter la panique, la propagation d'informations erronées, ou encore pour gérer la crise efficacement au moment venu, mieux vaut communiquer clairement avec les salariés. L'objectif est de les informer sur les procédures en cas d'alerte, le fonctionnement de l'entreprise, les comportements à proscrire, les règles d'hygiène... Pour les expatriés, prévoyez une communication spécifique concernant leur pays d'accueil, les mesures de prévention et de rapatriement.

Pour toucher tout le monde, la communication utilisera plusieurs supports : plaquettes d'information, affichage, Intranet, mailing, réunions... Il est également nécessaire de mettre en place un dispositif d'écoute qui permette aux salariés de recevoir des réponses à leurs questions ainsi que des informations pouvant intéresser leur famille.

4 Gérer la crise au niveau social

Lors de la crise, prévenez toute extension de l'épidémie. Voici quelques pistes pour vous y aider :

- La transmission du virus est favorisée par les espaces confinés. Coupez la climatisation et aérez les locaux régulièrement.
- Déterminez quels sont les volontaires pour travailler pendant la crise.
- Contrôlez les allers et venus des personnes étrangères à l'entreprise, limitez le nombre de visiteurs.
- Dans certains secteurs d'activité, l'entreprise pourra éventuellement faire un stock de masques anti-projection ou filtrant.
- Veillez à ce que les personnes malades restent chez elles et que les autres observent des règles d'hygiène et par exemple ne se serrent plus la main.
- Rapatriez vos collaborateurs qui travaillent à l'étranger tant que les liaisons aériennes ne sont pas bloquées...

5 Assurer une activité minimale

L'organisation de l'entreprise devra sans doute être modifiée pour assurer la continuité d'une activité minimale. Peut-être changerez-vous de fournisseurs ou de prestataires et ferez-vous appel à des sous-traitants nationaux ou étrangers. Communiquez vers vos clients et soyez transparents sur vos capacités à répondre à la demande et, surtout, par quels moyens. Suivant vos possibilités, transférez une partie de la charge d'une usine à l'autre ou d'un pays à l'autre. En ce qui concerne le secteur des services, optez pour le télétravail en vérifiant au préalable que vous disposez de l'équipement nécessaire, d'un accès extérieur au réseau interne de l'entreprise et d'une sécurisation suffisante des échanges.

Sites

- ▶ Le site du gouvernement
- ▶ OMS
- ▶ Medef

Dossier réalisé par Agnès le Gonidec

Copyright 2008 Benchmark Group - 69-71 avenue Pierre Grenier, 92517 Boulogne Billancourt Cedex, FRANCE

[Lancer l'impression](#)